

Convocation s'adressant aux membres A.S. à jour de leur cotisation 2021



**ASSOCIATION SPORTIVE
DES GOLFS DE
MONT GRIFFON**

Luzarches, le 3 août 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 15 septembre 2021

Salle de séminaire de 17h30 à 19 h

ORDRE DU JOUR

Le mot du Directeur Général du Golf Hôtel*** de Mont Griffon
Rapport moral du Président

Rapport d'activité sportive par le Président de la commission sportive
Présentation du compte de résultat 2020 et du budget 2021 par le trésorier
Questions diverses

Rapport des scrutateurs
Vote pour approbation des comptes 2020
Vote pour approbation Budget 2021
Vote pour quitus sur l'exercice 2020

Election du conseil d'administration 2021/2023

Pouvoirs : 2 pouvoirs maximum par membre présent.

Quorum : Il est atteint si au moins ¼ des membres sont présents ou représentés.

Statuts : Consultables au secrétariat du club.

A l'issue de l'assemblée le nouveau conseil se réunira pour élire le bureau

Un cocktail clôturera l'assemblée vers 19 heures

Association Sportive des Golfs de Mont Griffon
R.D.909 – 95270 - Luzarches

Association loi 1901 agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du
Val d'Oise N° 95-04-S-15 - Siret : 440 174 506 00012 - APE : 926 C

Association Sportive des Golfs de Mont Griffon

Compte de résultat 2020 et budget 2021

Compte	Libellé	réalisé 2020	budget 2021
60	Achats (sauf 603)	94,85	
60225	Fournitures de bureau	48,09	100
607	Achats de marchandises	9 239,37	8 000
6074	Achat vêtements golf	6 191,52	
6131	Location TPE	381,40	390
616	Prime d'assurance	245,71	275
6228	Honoraires pros	8 298,50	11 300
6229	Honoraires préparateurs physiques	795,00	
62561	Frais d'inscriptions aux compétitions	4 851,00	6 210
62562	Missions	9 978,39	26 094
6257	Réceptions	8 239,60	3 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	607,15	600
627	Services bancaires et assimilés	320,73	300
65	Autres charges de gestion courante	900,00	200
658	Charges diverses de gestion courante	26 225,65	26 000
681	DAP et engagements		
TOTALS		76 416,96	82 469

7062	Recettes manifestations	17 685,90	18 000
7065	Sponsoring	2 000,00	1 000
70661	Recettes Diverses des Equipes	3 800,00	
7074	Vente vêtements de golf	1 688,00	
74	Subvention d'exploitation	500,00	
742	Conseil Général	13 005,00	13 500
7481	Subventions FFG et Ligues de golf IdF	600,00	500
7511	Recettes Licences FFG	27 822,00	27 700
7561	Cotisations AS	10 179,30	10 000
76	Produits financiers	53,89	54
TOTALS		78 044,09	69 967

Résultat 1 627,13 - 11 715 *

- * Reprise sur réserves, dont subventions 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 15 septembre 2021, l'assemblée générale de l'Association Sportive des Golfs de Mont Griffon sera élective.

Elle devra, après avoir voté le quitus sur l'exercice précédent, élire les membres de son Conseil d'administration pour les deux années à venir, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

Extrait des statuts concernant l'élection du Conseil d'administration et du Bureau de l'A.S.

Les électeurs

Tous les membres actifs de l'A.S ayant au moins 16 ans :
- à jour de leur cotisation « club »
- à jour de leur cotisation A.S. des golfs de Mont Griffon

Le Conseil d'Administration

Il est constitué de 5 à 12 membres élus pour 2 ans

Est éligible au Conseil d'Administration:

Tout membre actif :
- Agé de 16 ans au moins à la date de l'élection.
- Ayant adhéré depuis plus de 12 mois à l'A.S.
- A jour de son adhésion au club. (Membre du club)
- A jour de sa cotisation annuelle AS (Membre cotisant)
- Ayant sa licence domiciliée au Golf de Mont Griffon, sauf exception décidée par le Bureau à l'unanimité.

La candidature pour le Conseil d'Administration doit être adressée par lettre au secrétariat de l'Association, (ou à déposer à l'attention du Président sous pli cacheté à l'accueil du club) 10 jours au moins avant la date de l'élection.

Le secrétariat affichera la liste des candidats **5 jours au moins** avant la date de l'élection.

Chaque membre peut disposer de 2 pouvoirs.

Les pouvoirs ne peuvent représenter que des membres remplissant les mêmes critères que les autres membres actifs (électeurs)

Le Bureau

Une fois élus les membres du Conseil d'Administration procèdent à l'élection du Bureau.

Le bureau est constitué de 5 membres : Président, Vice-Président, Président de la commission sportive, Secrétaire, Trésorier.

Les membres du Bureau élus doivent être âgés de 18 ans révolus.

Le Conseil procède à l'élection des membres du bureau à main levée, ou si l'un des membres le réclame, à bulletin secret.

- ASSOCIATION SPORTIVE DES GOLFS DE MONT GRIFFON

POUVOIR

Conformément aux Statuts de l'Association :

Je soussigné..... donne pouvoir à M de me
représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2021.

Si le quorum n'était pas atteint, ce pouvoir restera valable pour la deuxième convocation dans un délai de 15 jours.

Fait à.....Le.....
Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

X -----

ASSOCIATION SPORTIVE DES GOLFS DE MONT GRIFFON

POUVOIR

Conformément aux Statuts de l'Association :

Je soussigné..... donne pouvoir à M de me
représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2021

Si le quorum n'était pas atteint, ce pouvoir restera valable pour la deuxième convocation dans un délai de 15 jours.

Fait à Le
Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

X -----

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Votre présence est **importante** afin d'obtenir le quorum nécessaire au bon déroulement de cette assemblée.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre le 15 septembre à 17h30 au golf de Mont Griffon, nous vous demandons d'utiliser un pouvoir et de le remettre à une personne membre de l'AS.

Je vous rappelle que les membres de l'Association Sportive de moins de 16 ans ne votent pas et qu'ils n'entrent pas dans le calcul qui fixe le quorum.

Je compte sur votre présence !

Bien cordialement

Le Président de l'A.S.

Jean-François TAPONIER